



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER PRESSE

**STRATEGIE DE
PREVENTION ET DE
LUTTE CONTRE LES
FEUX DE FORET**

ÉTÉ 2023



@Préfet des Landes



@Prefecture40



@prefete40

24 Rue Victor Hugo, 40021 Mont-de-Marsan

[HTTPS://WWW.LANDES.GOUV.FR](https://www.landes.gouv.fr)

INTRODUCTION

En 2022, les feux ont détruit 72 000 hectares (ha) de forêts et végétation dans l'Hexagone, dont la moitié en Gironde et dans les Landes.

Le massif des Landes de Gascogne demeure très exposé au risque incendie de forêt, en particulier depuis la tempête de janvier 2009 avec des surfaces très importantes de jeunes reboisements très vulnérables. Il est ainsi classé, au niveau national, dans les 3 premiers massifs forestiers en nombre de départs de feux.

L'été dernier, 391 feux de végétation ont été recensés dans le département : 13 feux de plus de 10 Ha ont parcouru 1 253 Ha. Les actions coordonnées pour lutter contre les feux de forêt ont permis de sauvegarder des milliers d'hectares.

Pour améliorer encore la politique de prévention du risque d'incendie existante depuis plusieurs décennies sur notre massif, un plan d'actions national a été annoncé par le Président de la République en octobre 2022 : moyens aériens et terrestres supplémentaires, renforcement des moyens des SDIS et des effectifs de l'Office national des forêts (ONF), nouvelle campagne de communication sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) et mise en place d'une « Météo des forêts ».



DES FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Bords de route, voies ferrées, jardins, chantiers, champs et vignes : aucun espace végétalisé n'est à l'abri du feu. 80% des feux naissent à proximité des zones bâties. Plus la végétation est fine et sèche, plus elle s'enflamme vite. Le changement climatique, qui contribue à l'assèchement de la végétation, augmente le risque de feux de forêt et de végétation.

9 FEUX SUR 10 SONT D'ORIGINE ANTHROPIQUE

L'activité humaine est la principale cause d'incendies, que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles et forestières notamment en France lors des moissons ou d'écobuages mal maîtrisés, distribution d'électricité, ligne électrique qui se dilate ...). Les incendies peuvent également provenir d'activités du quotidien : travaux des particuliers, mégots de cigarette, barbecues ou feux de camp, feux d'artifice, pétards, brûlage de déchets verts, incendies de véhicules ou de poubelles.... La moitié de ces feux d'origine anthropique est due à des imprudences ou des comportements dangereux. Ces imprudences sont aussi bien le fait des touristes que des résidents.

80 % DES FEUX SE DÉCLENCHENT À MOINS DE 50 MÈTRES DES HABITATIONS

Par ailleurs, les études scientifiques concluent que le changement climatique, par l'augmentation de l'intensité et de la durée des sécheresses et des températures caniculaires, favorisera l'éclosion et le développement des feux. En effet, lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu peut être favorisé (mégot mal éteint). Le risque s'intensifie encore davantage s'il y a du vent. Le vent attise le feu et favorise le transport de flammèches à plusieurs centaines de mètres du front de flammes.

LE RISQUE FEUX DE FORÊT S'ÉTEND PROGRESSIVEMENT À LA QUASI-TOTALITÉ DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN.

90 départements ont été concernés par un évènement significatif en 2022. Illustrations concrètes des conséquences du changement climatique, la sécheresse chronique et les vagues de chaleurs caniculaires qui ont touché l'ensemble du pays lors de l'été 2022 sont les facteurs aggravants d'un lourd bilan concernant les feux de forêt et d'espaces naturels.



La culture du risque pour adopter les bons réflexes

Pour l'été 2023, le Gouvernement lance à nouveau la campagne annuelle grand public, dans une logique de développement de la culture du risque. Elle sera déployée sur l'ensemble du territoire hexagonal et de la Corse de mi-mai à fin août.

Principales nouveautés de l'édition 2023 :

- Pour la première fois, la campagne produit des spots TV : sponsorship des bulletins météo sur France Télévisions qui sera déployée du 19 juin au 25 août avant et après les bulletins météos
- Un 4ème réflexe sur le stockage de combustibles est mis en exergue pour veiller à l'éloignement des combustibles des habitations. Cette communication situationnelle focalisée sur des gestes du quotidien vise à faire prendre conscience que les départs de feux peuvent être générés par des imprudences mais qu'ils peuvent aussi être évités grâce aux bons réflexes.
- Une opération d'influence avec Explore Media, une publication dans le Journal de Mickey et la promotion de la «Boîte à risques» pour toucher les jeunes. L'objectif est de les inciter à adopter les bons réflexes dès le plus jeune âge, et ainsi se protéger face au risque.





L'action de l'État pour prévenir et lutter contre les feux de forêt et de végétation

L'État mène une politique de prévention active qui articule gestion adaptée de la forêt, mais aussi de l'espace entre la forêt et les habitations, information du public et des usagers de la forêt, ainsi que surveillance et lutte contre les feux de forêt. Cette politique mobilise tout particulièrement les ministères de l'Intérieur et des Outre-mer, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Dans les Landes, l'État veille particulièrement à la protection des territoires aux interfaces forêt-urbanisme par un porter à connaissance aux collectivités d'un aléa incendie de forêt et de prescriptions d'aménagement urbain (piste périmétrale, distance minimale d'éloignement au massif riverain...) à intégrer dans les documents et les autorisations d'urbanisme.

Ces démarches de l'État sont renforcées sur le massif des Landes de Gascogne par l'organisation DFCI existante depuis 75 ans. Cette dernière gérée par les propriétaires forestiers et agricoles et financée par leurs cotisations, ainsi que des subventions publiques, réalise des travaux d'aménagement du massif forestier pour faciliter la gestion forestière et l'action des services du SDIS en cas d'incendie pour réduire ainsi les impacts de tous les feux de forêts sur les parcelles forestières cultivées, les espaces naturels et tous les enjeux du territoire.

Les obligations légales de débroussaillage (OLD)

Le débroussaillage regroupe l'ensemble des opérations de réduction de la masse de combustibles végétaux de toute nature, dans le but de diminuer l'intensité et limiter la propagation des feux de forêt.

Actuellement, le taux de réalisation des OLD, variable selon les territoires, est souvent inférieur à 30 %. Ces niveaux s'expliquent en premier par le fait que l'existence-même des OLD est très souvent méconnue. Les OLD sont respectées dans le département des Landes, mais insuffisamment.

En mars 2023, pour la première fois, la communication gouvernementale sur la prévention des feux de forêt et de végétation a aussi appuyé la réalisation des OLD. Une plaquette pédagogique a été envoyée à près de 2,3 millions d'adresses, dans les 46 départements concernés par les OLD dont les Landes. Pour savoir si un propriétaire est concerné, il est possible de se rendre sur le site feux-foret.gouv.fr. L'IGN a développé un outil qui permet de localiser sa parcelle et de vérifier si elle est soumise à des OLD.

"Les OLD sont pratiquées dans le département des Landes, mais insuffisamment."

Neuf actions essentielles :

- Couper les arbustes morts et les branches sèches.
- Couper les branches des arbres afin que les arbres ne se touchent pas entre eux.
- Élaguer les arbres conservés.
- Supprimer les arbustes sous les arbres.
- Couper les végétaux et branches des arbres et arbustes proches des constructions.
- Limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments.
- Nettoyer les gouttières et les toits pour les débarrasser des feuilles et aiguilles de pin.
- Éloigner les réserves de bois ainsi que tout autre stock de combustible des constructions.
- Amener les déchets en déchetterie

Le Plan départemental de protection des forêts contre les incendies, un outil essentiel pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI)

La politique de prévention est organisée au niveau de chaque département, sous l'égide du Préfet, dans le cadre du plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI), assurant par sa vision globale la coordination et les synergies entre les différentes composantes de la DFCI. Il s'agit d'un plan partagé pour l'aménagement des forêts contre l'incendie, le plus souvent au niveau du département, mais également au niveau interdépartemental, comme en Nouvelle Aquitaine.

Dans les Landes, les Associations syndicales autorisées (ASA) de DFCI avec l'aide des crédits alloués par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'Union Européenne et le conseil régional ont pu mettre en œuvre en 2022 près de 1,7 M€ de travaux d'aménagement (28 projets) comme :

- Plus de 30 km de pistes pour permettre l'accès du SDIS au plus près des départs de feux ;
- Près de 20 km de fossés obligatoires pour assurer un accès y compris au printemps lors des départs de feux pouvant intervenir très tôt dans l'année ;
- 17 points d'eau pour compléter encore et toujours le réseau permettant au SDIS de ré-alimenter les camions très rapidement et au plus proche des incendies ;
- Equipements en télésurveillance pour les tours de guet.

Pour 2023, environ 1,5 M€ de travaux sont envisagés avec, pour la première fois dans le département, le financement de mises à niveau opérationnel qui permettront, au-delà du développement des réseaux, de maintenir dans un état suffisant pour le SDIS les ouvrages existants.

Une priorité sera également donnée à la ressource en eau avec en prévision plus 25 nouveaux points d'eau prévus.

L'année 2023 marque également le travail inter-services mené par le SDIS, la DFCI et la chambre d'agriculture pour encadrer la mise à disposition de points d'eau agricoles pour la lutte contre les feux de forêts. Ces points d'eau ont en effet prouvé leur efficacité lors de nombreux sinistres l'été dernier (voir paragraphe [convention sur l'utilisation des forages agricoles pour la lutte contre les incendies](#)).

La DFCI Landes a été créé par un arrêté préfectoral le 7 juin 1948 soit 75 ans presque jour pour jour et M. Nicolas LAFON en est le 7ème président.

La gestion des bénévoles

- Les bénévoles : lors des incendies 2022, plusieurs centaines de bénévoles, qu'ils soient agriculteurs, chefs d'entreprises, salariés, artisans, chasseurs ou particuliers ont contribué volontairement à lutter contre les feux de forêt. Leur implication, tant en matière logistique qu'opérationnelle, a été un facteur important au soutien de l'action menée par les sapeurs-pompiers.
- La réserve communale : constituée de citoyens volontaires et bénévoles, elle apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. La réserve communale de sécurité civile est organisée par la mairie qui le souhaite. Dans les Landes, la commune de Rion-des-Landes s'est dotée d'une réserve. Récemment, la commune de Moliets-et-Maâ s'est engagée dans cette démarche. D'autres communes s'appêtent à en déployer.



Renforcer les moyens opérationnels

L'attaque rapide des feux naissants constitue un pilier de la stratégie française. Afin de limiter le développement important des incendies, l'attaque précoce par voie aérienne doit être concomitante avec un engagement massif de personnels et de matériels afin de limiter le développement d'un sinistre et de perdre sa maîtrise.

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est chargé du dispositif national de lutte contre les feux de forêt. La stratégie mise en place pour lutter de manière pérenne contre le feu repose sur plusieurs piliers :

- une détection précoce des feux de forêt et une prise en charge rapide. En période de risque élevé, tout feu doit être attaqué dans les 10 minutes suivant sa détection pour pouvoir être contenu, ce qui suppose la mobilisation prévisionnelle des moyens de lutte terrestres et aériens (sapeurs-pompiers, moyens nationaux), un dispositif de surveillance aérien et une veille permanente ;
- une évaluation précise et quotidienne du risque incendie pour mobiliser des moyens dimensionnés aux événements ;
- le déploiement important de forces de prévention en période critique (modules de surveillance, colonnes zonales et nationales de sapeurs-pompiers, hélicoptères de manœuvre...).

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises dispose d'une importante flotte d'avions bombardiers d'eau, d'avions de liaison et de coordination ainsi que d'hélicoptères de commandement. Elle a également loué des moyens aériens complémentaires (5 avions et 10 hélicoptères) pour augmenter sa capacité en bombardiers d'eau pour la saison estivale 2023.

Cette année et pour la première fois, les moyens nationaux terrestres et aériens seront déployés dès le 1er juin avec une montée en puissance au 1er juillet dans des départements des zones de défense et de sécurité Sud-ouest dont les Landes. Ces moyens pourront bien évidemment intervenir sur les autres zones si la situation le nécessite.



Niveau national	Pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest	Renforcement opérationnel du SDIS 40
<p>Les moyens aériens</p> <p>Les moyens aériens de la sécurité civile renforcés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 DASH • 4 avions bombardiers de type Air Tractor, <p>• 10 Hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) (7 en 2022).</p> <p>Rappel des moyens aériens de la sécurité civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 canadairs, • 8 Dash, • 3 Beecraft (avions de reconnaissance). 	<p>Les moyens aériens</p> <p>Ils seront positionnés à Bordeaux et Rochefort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 DASH et 4 avions bombardiers d'eau de type Air Tractor à Bordeaux à partir du 1er juillet ; • 1 HBE à Jonzac à partir du 1er juin ; • 1 « pélicandrome » fixe à Bordeaux Mérignac ; • 1 « pélicandrome » mobile. <p>Implantation d'un pélicandrome armée par le SDIS à la BA 118 à partir du 1^{er} août 2023</p> <p>L'implantation d'un pélicandrome supplémentaire dans le sud du massif aquitain doit permettre de réduire les délais de rotation.</p> <p>Il est équipé d'une station mobile, d'une aire de remplissage et d'un système de fabrication du produit retardant comprenant un mécanisme de dosage entre une citerne à eau et la citerne de produit retardant.</p> <p>5 sapeurs-pompiers du SDIS 40 sont chargés de sa mise en œuvre.</p> <p>Le détachement d'intervention retardant (DIR) à Mont-de-Marsan à la BA 118 (du 28 juin au 12 septembre 2023).</p> <p>Composé de 55 sapeurs-sauveteurs de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile 1 (UIISC 1) de Nogent-Le-Retrou, il est équipé d'un véhicule camion citerne feu de forêt moyen (CCF), camion citerne grand capacité (CCGC), d'un véhicule pionnier et d'une unité de fabrication retardant.</p> <p>Ce détachement a vocation à participer à la réalisation de lignes d'appui ou à la protection des points sensibles et ponctuellement, à des actions offensives recourant l'emploi d'additif retardant terrestre.</p> <p>Par ailleurs, il est renforcé par des moyens militaires avec des engins de travaux lourds afin de réaliser des pistes, pare-feu ou une ligne d'appui ou traiter une lisière maîtrisée.</p>	<p>Le SDIS 40 a mis en œuvre pour 2023 un certain nombre de mesures afin de renforcer l'opérationnalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conventions pour libérer les sapeurs-pompiers volontaires; • développement du brûlage tactique et des contre-feux; • meilleur encadrement de l'engagement des Bulldozers; • identification des camions pour les avions ; • développement de stage et de formation analytique des feux de forêt et agrégation feux de forêt ; • développement du système d'information géographique (SIG). <p>Parallèlement, en application du projet d'établissement du SDIS 40 et de son organisation cible, les renforcements d'effectifs initiés en 2019 (272 SPP) se sont poursuivis passant de 294 SPP en 2022 à 304 en 2023. Le renforcement saisonnier s'est également poursuivi passant de 90 à 115 contrats mensuels de renforts. L'accent a été mis sur le renforcement dans le massif avec l'augmentation de la période de renfort et la constitution au cœur du massif d'un pôle renforcé sur Labouheyre et Sabre. Les effectifs de garde sur Mont-de-Marsan ont également été augmentés. L'évolution se poursuivra jusqu'en 2027.</p>
		<p>Renforcement par le pacte capacitaire</p> <p>Dans le cadre de la circulaire du 31 janvier 2023 sur le pacte capacitaire, le SDIS des Landes a déposé une demande de subvention afin de renforcer et harmoniser les moyens de la lutte contre les feux de forêt.</p> <p>Ainsi, pour un budget global sur 4 ans d'un montant de 12 millions d'euros cofinancés par l'État et le SDIS, il s'agit d'augmenter les capacités du SDIS en moyens matériels notamment de véhicules de lutte contre les incendies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 camions citernes feux de forêt ; • 4 véhicules légers hors route ; • 2 véhicules légers tout terrain hors route ; • 1 véhicule poids lourd atelier mécanique ; • 1 véhicule drone.

Le règlement interdépartemental

Suite aux incendies hors norme qui ont impacté fortement le Massif des Landes de Gascogne en 2022, Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a présidé la réunion de lancement des travaux des États généraux de la forêt le 24 novembre 2022 en présence des élus des conseils départementaux, du conseil régional et de tous les acteurs de la filière forêt/bois.

Des axes de travail ont ainsi été arrêtés selon les trois domaines de la lutte, la prévention et la gestion des surfaces sinistrées, qu'il convenait pour certains de mener avant la prochaine saison à risque de feux de forêt et pour d'autres dans un temps plus long. Parmi les actions identifiées : celle relative à l'évolution du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie dans les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne, qui a été confiée au sous-préfet de Langon avec l'appui de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

Ce règlement, arrêté en 2016, vise à prévenir les incendies de forêt et à faciliter la lutte contre ces incendies et à en limiter les conséquences, que ce soit par le débroussaillage, la limitation de l'apport du feu ou la réglementation des activités en forêt, sur le territoire des trois départements.

L'été 2022, particulièrement intense, a pu révéler certaines limites voire incohérences dans la rédaction actuelle du règlement, qui n'avait pas été pensé pour de longues périodes aux niveaux de vigilance les plus élevés.

Le sous-préfet de Langon s'est attelé, au cours de plusieurs réunions menées au premier semestre 2023, avec l'ensemble des services de l'État concernés, avec les collectivités territoriales, avec les SDIS et l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois des trois départements, à proposer aux préfets une évolution de certaines dispositions du règlement interdépartemental.

Les enjeux ont été débattus, notamment ceux relatifs à la préservation des vies humaines, des biens, mais également les enjeux économiques portés aussi bien par une filière économique du bois regroupant des entreprises de travaux sylvicoles, d'exploitation de bois, de transport, de sciage, de trituration et autres entreprises de transformation, que par l'ensemble des acteurs de la filière tourisme et loisirs.

A l'issue de ces travaux, l'économie générale du règlement interdépartemental est confortée. Les précisions qui seront apportées doivent permettre de clarifier les règles pour mieux les faire appliquer par tous : utilisation des moteurs thermiques et électriques, des sources d'ignition, déplacements au sein du massif, utilisation des pistes cyclables, horaires des travaux forestiers, activités de loisir encadrées ou non encadrées, feux d'artifices...

La signature de l'arrêté interpréfectoral modifié est prévue pour la fin du mois de juin 2023.

La convention sur l'utilisation des forages agricoles pour la lutte contre les incendies

Afin de réduire les surfaces brûlées lors d'un incendie de forêt et les impacts sur les milieux naturels et les autres enjeux, le SDIS des Landes a besoin d'un accès rapide au cœur du massif forestier et également à un réseau de points d'eau dense pour reconditionner ses moyens de lutte.

Ainsi, dans le cadre de cette convention, les différents signataires - SDIS des Landes, DFCI Landes et chambre d'agriculture - reconnaissent l'importance de pouvoir utiliser certains réseaux d'irrigation agricoles et s'engagent à compléter le réseau des points d'eau DFCI.

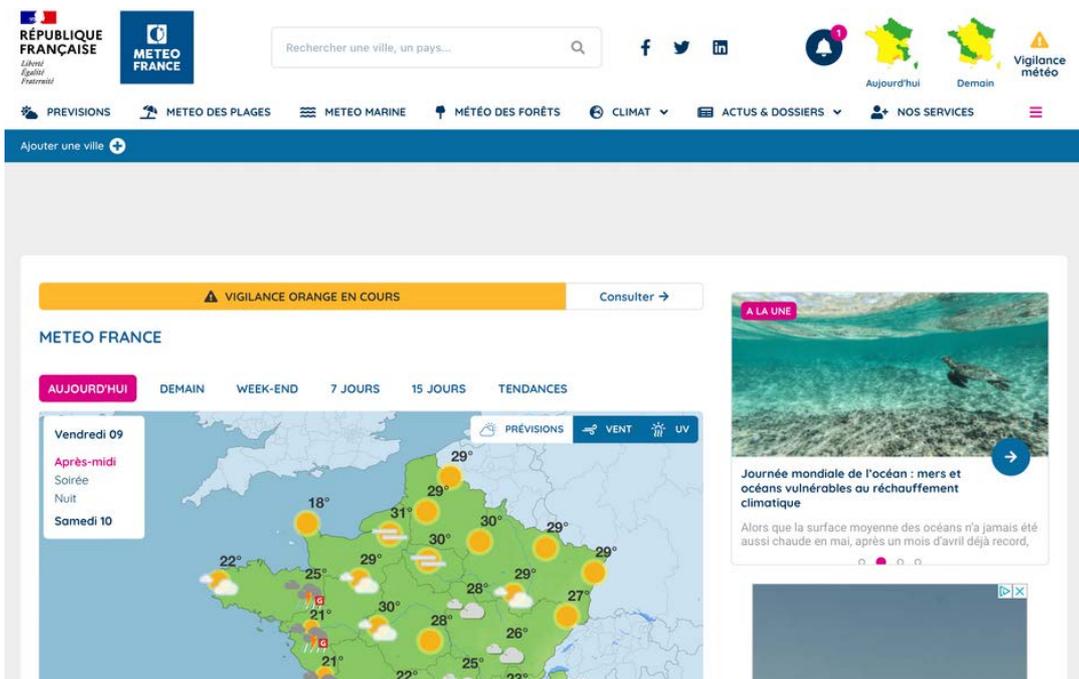
La météo des forêts pour informer et sensibiliser le public

Météo-France diffuse depuis le mois de juin 2023 ce nouveau dispositif pour indiquer le niveau de danger de feux sur l'Hexagone et la Corse.

Cette information est établie à partir des prévisions de plusieurs paramètres météorologiques qui influencent fortement le départ et la propagation des feux : pluie, humidité de l'air, température, force du vent et état de sécheresse de la végétation.

La météo des forêts est disponible chaque jour en fin d'après-midi sur le site meteofrance.com et l'application mobile de Météo-France pour les deux prochains jours, sous la forme de deux cartes (l'une pour le lendemain et l'autre pour le surlendemain).

Le niveau de danger de feux est précisé par département avec 4 niveaux de représentation (symbolisés par un code couleur) : faible (vert), modéré (jaune), élevé (orange) et très élevé (rouge). La météo des forêts doit permettre à chacun d'adopter les bons réflexes au quotidien pour éviter les départs de feux. Des messages de prévention rappelleront comment éviter les imprudences et les comportements dangereux. La météo des forêts pourra également être relayée par les médias. La météo des forêts n'informera ni sur les incendies en cours ou à venir. <https://meteofrance.com>, ni sur le niveau de vigilance arrêté par le préfet au niveau départemental et disponible sur les sites et répondus de la préfecture.



REPUBLICQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

MÉTÉO FRANCE

Rechercher une ville, un pays...

f t in

Aujourd'hui Demain

Vigilance météo

PREVISIONS MÉTÉO DES PLAGES MÉTÉO MARINE MÉTÉO DES FORÊTS CLIMAT ACTUS & DOSSIERS NOS SERVICES

Ajouter une ville

VIGILANCE ORANGE EN COURS Consulter →

MÉTÉO FRANCE

AUJOURD'HUI DEMAIN WEEK-END 7 JOURS 15 JOURS TENDANCES

Vendredi 09
Après-midi
Soirée
Nuit
Samedi 10

PRÉVISIONS VENT UV

A LA UNE

Journée mondiale de l'océan : mers et océans vulnérables au réchauffement climatique

Alors que la surface moyenne des océans n'a jamais été aussi chaude en mai, après un mois d'avril déjà record,